

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD277

présenté par
M. Milliennne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 80, après le mot :

« collectivité »,

insérer le mot :

« territoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.